



230 000 femmes par an sont victimes de violences conjugales. Y mettre fin passe notamment par la mise en place de mesures spécifiques au travail, bien loin des « mesurette » annoncées lors de l'ouverture du Grenelle des violences conjugales, auquel les syndicats n'ont pas été conviés.

Depuis janvier 2019, **101 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon**. Un décompte macabre qui ne fait qu'augmenter jour après jour. Et ce n'est pas le lancement le 3 septembre dernier et pour trois mois par le gouvernement du Grenelle des violences conjugales qui permettra d'y remédier...

Les premières mesures annoncées (1 000 places d'hébergement supplémentaires, déblocage de 5 millions d'euros, audit des commissariats et gendarmeries, possibilité de porter plainte à l'hôpital, procureurs référents dans les tribunaux, procédures accélérées) sont jugées **largement insuffisantes par les associations et les syndicats dont la CGT**, qui n'ont d'ailleurs pas été conviés.

Comme si le travail n'était pas « *la planche de salut pour l'écrasante majorité des travailleuses* », explique Sophie Binet, membre de la direction de la CGT.

La CGT s'est battue en juin dernier à Genève pour que l'Organisation internationale du travail (OIT) mette en place une norme internationale. Celle-ci enjoint les États – dont la France – à adopter **des mesures de protection des victimes dans le cadre de leur activité professionnelle**. Si la France la ratifie, les femmes – qui doivent souvent choisir entre vie personnelle et vie professionnelle – pourront bénéficier de dix jours de congés payés, d'aménagements du travail et, à l'instar de ce qui existe en Espagne, d'un droit à la mobilité géographique et à des modifications d'horaires.

La CGT demande également l'interdiction des licenciements et l'allongement des délais de prescription des licenciements abusifs.

Elle travaille également en lien avec les associations à la mise en place de politiques publiques dignes de ce nom pour enrayer ce fléau avec un plan doté d'au moins 500 millions d'euros. De quoi recruter le personnel nécessaire et surtout former les policiers, gendarmes et magistrats qui, bien souvent, évaluent mal le danger.

La CGT appelle également à ce que soit **mise en place une heure de formation par an de tous les salariés sur les lieux de travail**.

Public: [Lutte contre les violences sexistes et sexuelles](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
